



ASSOCIATIONS : LA RÉGION VOUS AIDE

Pour les aides de la « Vie Associative »

Les bénéficiaires sont :

Les associations dont l'activité principale entre dans les champs de compétence ou dans les priorités régionales, et dont le siège social et/ou les activités sont situés en région Nouvelle-Aquitaine.

Faire sa demande d'aide :

Sur la base du dossier de demande 2020 de la Région, formaliser son projet et le présenter complété des pièces obligatoires mentionnées dans le dossier type, téléchargeable sur :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-vie-associative>

Une attention particulière sera portée :

- à la viabilité du projet,*
- à la santé financière de l'association,*
- à l'impact du projet sur les territoires,*
- aux projets collectifs engageant deux ou plusieurs associations prévoyant la mutualisation des moyens et des postes, ainsi que les dynamiques collectives,*
- à la volonté d'acquérir des compétences (formation des bénévoles, ...),*
- à la prise en compte de la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme dans le projet et dans la gouvernance de l'association.*

Le cadre légal :

La Délibération n°2019.985.SP « Règlement d'intervention Vie associative »



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Dans ce guide vous trouverez :

**1- L'ACCOMPAGNEMENT A LA
STRUCTURATION DES ACTEURS**

Formation des bénévoles

Structuration des têtes de réseau

Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

2- LE SOUTIEN A L'EMPLOI

**3- LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS
AU TITRE DU PROJET ASSOCIATIF**

Contacts Région Nouvelle-Aquitaine

*Direction des Sports de la Vie ASSOCIATIVE et de l'Égalité
Service de l'Égalité, de la Vie Associative et des Solidarités*

Bordeaux

Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis

33 077 Bordeaux

Limoges

Maison de la Région
27, boulevard de la Corderie
CS 3116
87 031 Limoges

Poitiers

Maison de la Région
15, rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86 021 Poitiers

FORMATION DES BENEVOLES

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat dans le cadre du FDVA 1 (Fonds de développement de la vie associative), finance l'organisation de formations collectives et gratuites pour les bénévoles des associations.

Pour des formations de 1 à 5 jours.

Des priorités définies :

Dans le cadre de la note d'orientation FDVA 2020, validée par la Commission consultative FDVA 1.

Montant des aides financières

Subvention forfaitaire 500€/jour de formation

Calendrier

Dépôt des dossiers du 6 janvier jusqu'au 31 janvier 2020 pour un vote en Commission permanente du 18 mai 2020.

Dépôt des projets de formation exclusivement sur associations.gouv.fr/le-compte-asso

Pour en savoir plus : Note d'orientation FDVA 2020 téléchargeable dès décembre 2019 sur <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/> et <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr>

Vos contacts à la Région

Pilotage : Régine Fouqueray

Référentes : Laurence Chasseline, Mireille Geffré, Véronique Larue

vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 49 38 49 38

STRUCTURATION DES TÊTES DE RESEAU

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région soutient le fonctionnement des réseaux associatifs, régionaux ou interdépartementaux, dont les projets contribuent à une plus grande solidarité territoriale et au renforcement du lien social.

Sont éligibles les demandes concernant :

- l'animation et la coordination régionale du réseau associatif,
- les projets de réorganisation des réseaux à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine,
- le développement du réseau associatif dans les territoires non couverts,
- l'accompagnement et/ou le tutorat de projets innovants en matière de gouvernance associative.

Montant des aides financières

30% maximum de la dépense éligible.

Calendrier

Dépôt des dossiers jusqu'au 8 janvier 2020 pour un vote en Commission permanente du 6 avril 2020.

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine.

Vos contacts à la Région

Pilotage : Régine Fouqueray

Référente : Sylvie Marcadié

vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 49 38 49 38

DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'État et la Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts, accompagne par un co-financement les associations employeuses qui ont engagé une démarche de diagnostic dans le cadre du DLA.

Des priorités définies :

La Région soutient prioritairement l'accompagnement des associations déjà bénéficiaires au titre d'une politique régionale et dont l'objet peut être :

La consolidation d'un emploi associatif.

L'analyse du modèle économique de l'association.

La mise en œuvre d'un nouveau projet sur le territoire.

Le déploiement de nouvelles actions à l'échelle de la région.

La fusion d'associations engendrée par la réforme territoriale.

Montant des aides financières

Un co-financement des diagnostics dans le cadre du DLA des associations employeuses: 30% maximum du coût avec une priorité aux demandes collectives. Ce co-financement est réalisé via les opérateurs sélectionnés dans chaque département et au niveau régional dans le cadre d'une convention.

Calendrier

Contact à prendre avec les opérateurs sélectionnés dans chaque département et au niveau régional, tout au long de l'année.

<https://www.info-dla.fr › nouvelle-aquitaine>

Vos contacts à la Région

Pilotage : Gaëlle Charté

Référent.e.s : Anaïs Fenard, Olivier Prèdeau

vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 49 38 49 38

LE SOUTIEN A L'EMPLOI

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient la création d'emplois associatifs en CDI à temps plein pour le développement d'activités d'intérêt général relevant des champs d'intervention de la Région.

Les associations déjà bénéficiaires d'aides régionales à l'emploi (dispositif ex-Limousin) doivent informer la Région de toute modification portant sur le poste aidé : changement de titulaire ou de missions. Ces modifications devront faire l'objet d'un examen préalable de la Région.

Des priorités définies :

Les projets d'emplois partagés.

Les projets amorçant une dynamique en milieu rural ou en zone fragilisée.

Montant des aides financières

L'aide, limitée à 1 emploi, est attribuée pour 3 ans pour un montant de 21 000 €, soit 8 000 € en année 1, 7 000 € en année 2 et 6 000 € en année 3.

Calendrier

Dépôt des demandes avant la création de l'emploi.

- Dépôt des dossiers jusqu'au 31 décembre 2019 pour un vote en Commission permanente du 9 mars 2020.
- Dépôt des dossiers jusqu'au 31 janvier 2020 pour un vote en Commission permanente du 6 avril 2020.
- Dépôt des dossiers jusqu'au 29 février 2020 pour un vote en Commission permanente du 18 mai 2020.

Les dates du second semestre seront communiquées ultérieurement

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine.

Vos contacts à la Région

Pilotage : Gaëlle Charté

Référent.e.s : Laurence Chasseline, Olivier Prédeau, Christophe Roumilhac

vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 49 38 49 38

LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

Domaines d'intervention

Le contenu :

La Région Nouvelle-Aquitaine entend aider les associations au travers de leurs investissements structurants.

Les actions subventionnées doivent permettre de consolider les structures et leurs projets en sécurisant leurs modèles économiques.

Des priorités définies :

- des projets visant à améliorer la qualité de vie et l'attractivité des territoires
- les projets menés en territoires ruraux
- des initiatives permettant de renforcer de moderniser le projet associatif

Montant des aides financières

50 % maximum de la dépense éligible.

Calendrier

Dépôt des demandes jusqu'au 8 janvier 2020 pour un vote en Commission Permanente du 6 avril 2020.

Les dates du second semestre seront communiquées ultérieurement

Utilisation du dossier type de demande de subvention Région Nouvelle-Aquitaine.

Vos contacts à la Région

Pilotage : Véronique Larue

Référent.e.s : Hélène Charles, Anaïs Fenard, Christophe Roumilhac

vie.associative@nouvelle-aquitaine.fr ; 05 49 38 49 38



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

MES NOTES :



A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the width of the page below the header.